

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 1er octobre 2020
Rapporteur :
Monsieur Patrick TROGLIA

N° 29

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 07/10/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2020
(accusé de réception du 06/10/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Cession d'une emprise rue Jeanne d'Arc pour la création de places de stationnement

Il est proposé de céder aux propriétaires du 51 rue Jeanne d'Arc un délaissé, d'une surface approximative de 16,5 m², situé devant leur propriété pour un prix estimé à 825 euros environ.

Dans le cadre de leur projet de réhabilitation d'une habitation en plusieurs logements et ainsi créer des places de stationnement, madame BEUDAERT et monsieur COUBLANT propriétaires du 51 rue Jeanne d'Arc sollicitent auprès de la ville de Quimper l'acquisition d'une emprise de 16,5 m² environ.

Cette emprise, dépendant actuellement du domaine public n'a jamais été affectée à la circulation et est par conséquent dispensée d'enquête publique (article L141-3 du code de la voirie routière).

Après consultation de la Direction Immobilière de l'Etat, un prix de 50 €/m², a été proposé aux intéressés qui l'ont accepté.

Les frais liés au transfert de propriété seront supportés par les acquéreurs.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement de ladite emprise ;

2 - d'autoriser la ville de Quimper à céder cette emprise, d'une surface totale d'environ 16,5 m² au prix de 50 €/m² ;

3 - d'autoriser madame BEUDAERT et monsieur COUBLANT ou tout autre personne qui pourrait leur être substituée pour le même objet et aux mêmes conditions à déposer toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de leur projet ;

4 - d'autoriser madame la maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.